

Les ministres de l'environnement collaborent sur les changements climatiques

Whitehorse, le 17 février 2009 – Les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'environnement se sont réunis aujourd'hui à Whitehorse pour discuter d'un certain nombre de questions dont les effluents d'eaux usées municipales, les changements climatiques et les stratégies permettant de réduire les emballages et d'encourager les fabricants à assumer une plus grande responsabilité environnementale à l'égard des produits qu'ils fabriquent. Le gouvernement fédéral s'est engagé à consulter les provinces et les territoires dans un cadre de discussions structuré en vue de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui aura lieu à Copenhague en décembre 2009 ainsi que des futures discussions Canada-É-U sur les changements climatiques.

« Les changements climatiques ont eu d'importantes répercussions sur le mode de vie des gens du Nord », a déclaré la présidente du CCME et ministre de l'Environnement du Yukon, Elaine Taylor, qui a présidé la réunion. « C'est une belle opportunité que la réunion du CCME se tienne à Whitehorse, car les ministres peuvent obtenir de l'information de première main sur l'impact des changements climatiques dans le Nord canadien. Malgré le large spectre d'opinions et d'approches dans cet important dossier, nous sommes tous d'accord pour dire que nous devons trouver des secteurs d'intérêt commun pour lutter ensemble contre les changements climatiques », a-t-elle ajouté.

Les ministres ont reconnu le travail accompli à ce jour pour élaborer la stratégie pancanadienne de gestion des effluents d'eaux usées municipales élaborée par le CCME. Un certain nombre d'instances gouvernementales ont souscrit à la stratégie et sont prêtes à commencer à la mettre en application.

La stratégie établit un cadre harmonisé de gestion des rejets de plus de 3 500 ouvrages d'eaux usées au Canada, dont beaucoup ont besoin de réparations et de rénovations. Elle permettra d'agir d'un commun accord pour donner aux propriétaires d'ouvrages de traitement d'eaux usées municipales une vision claire de la réglementation applicable. Des normes de performance permettront de mieux protéger la santé humaine et l'environnement à l'échelle nationale. Des accords bilatéraux entre le gouvernement et les provinces et territoires permettront d'établir un guichet unique pour la mise en œuvre de la stratégie.

Les ministres ont reçu un rapport d'étape sur le développement d'un nouveau système global de gestion de l'air pour le Canada, axé sur la qualité de l'air et fondé sur un système de normes pancanadiennes. Les ministres ont reconnu la contribution significative apportée au processus par les provinces et les représentants de secteurs clés de l'industrie et des organisations non gouvernementales de la santé et de l'environnement. Ils ont souligné l'importance de la qualité de l'air pour les Canadiens.

Les ministres ont en outre souligné le besoin, pour le CCME et les divers intervenants, de poursuivre le travail sur les politiques et les modalités de mise en œuvre. Ils ont demandé qu'un plan de mise en œuvre et des échéanciers précis soient préparés pour considération lors de leur prochaine réunion.

De plus, les ministres de l'Environnement ont discuté des stratégies envisageables pour réduire les millions de tonnes de déchets que les Canadiens envoient à l'enfouissement et à l'incinération chaque année.

Les ministres ont accepté d'entreprendre des consultations pancanadiennes sur des plans d'action destinés à réduire les emballages et autres déchets et à encourager les fabricants à assumer la responsabilité de leurs produits jusqu'à la fin du cycle de vie. Ils se sont également entendus sur le besoin d'adopter une norme pancanadienne sur les emballages. Ils ont demandé à leur ministère de se pencher sur ce dossier en priorité.

Les ministres ont reçu un rapport d'étape sur les initiatives du CCME dans le domaine de l'eau, qui est depuis longtemps un domaine d'intérêt du Conseil. Des progrès ont été constatés dans les dossiers prioritaires du Conseil, notamment la surveillance de l'eau et les changements climatiques, la valeur de l'eau et les eaux souterraines, de même que la qualité de l'eau. À la suite de la réunion de 2008 du Conseil de la Fédération, le CCME a entrepris une étude sur la conservation et la rareté de l'eau dans le contexte des changements climatiques. Les ministres ont convenu d'élaborer une vision stratégique pancanadienne qui intègre les priorités actuelles concernant l'eau.

À la clôture de la réunion, la présidence du CCME pour la prochaine année a été confiée au ministre de l'Environnement de l'Ontario, John Gerretsen. « Je suis heureux d'assumer les fonctions de président du Conseil canadien des ministres de l'environnement en 2009 », a-t-il déclaré. « Nous devons, au Canada, relever un certain nombre de défis environnementaux pressants, des changements climatiques à la réduction des déchets et des emballages en passant par la prévention de la pollution pour assainir l'air que nous respirons et préserver la qualité de l'eau pour les générations à venir. »

-30-

Personnes ressources :

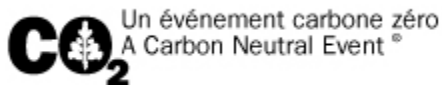
Carl Hrenchuk
Directeur exécutif
Secrétariat du CCME
204-948-2172

Nancy Campbell
Agente des communications
Environnement Yukon
867-456-6794

Les documents d'information suivants sont également disponibles :

- [Fiche d'information concernant la stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales](#)
- [Fiche d'information sur la responsabilité élargie des producteurs](#)

Le CCME est le principal forum de discussion et d'action concertée au Canada dans les dossiers environnementaux d'intérêt national et international.
Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site du CCME à www.ccme.ca



Document d'information : Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales

Les effluents d'eaux usées municipales sont l'une des premières sources de pollution des eaux de surface au Canada (en volume). La réduction de la pollution attribuable aux effluents d'eaux usées municipales exige la mise en place de diverses mesures, qui vont de la réduction à la source aux mesures de contrôle à la sortie de l'émissaire. Les effluents d'eaux usées municipales font actuellement l'objet d'un éventail de politiques, de règlements municipaux et de lois et règlements à l'échelon provincial/territorial et municipal. La *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales* instaurera une approche de gestion harmonisée pour les rejets de plus de 3 500 ouvrages d'assainissement et établira un mode de gouvernance à guichet unique qui permettra aux exploitants et propriétaires d'ouvrages de faire affaires avec un seul organisme de réglementation.

En novembre 2003, le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) a convenu d'élaborer une stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont travaillé en partenariat et en consultation avec les intervenants pour que les effluents d'eaux usées municipales ne présentent pas de risque inacceptable pour la santé humaine et l'environnement.

La *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales* propose une voie vers une réglementation claire de la gestion des EEUM, qui repose sur un cadre de réglementation harmonisé. La stratégie vise principalement deux résultats :

- 1) l'amélioration de la protection de la santé humaine et de l'environnement;
- 2) un cadre de gestion et de réglementation des effluents d'eaux usées municipales plus clair.

La stratégie prévoit des normes de performance nationales minimales applicables à tous les ouvrages et un processus pour établir et poursuivre des objectifs environnementaux de rejet propres à chaque site. Les normes minimales sont équivalentes à un traitement secondaire. La stratégie prévoit également des mesures de gestion du risque pour réduire les risques associés aux débordements d'égouts unitaires et domestiques. Les ouvrages à haut risque auront 10 ans pour se conformer aux normes de performance nationales, tandis que les ouvrages à faible risque auront jusqu'à 30 ans pour s'y conformer.

On prévoit que les autorités intégreront les principaux éléments de la stratégie à leur cadre réglementaire respectif et créeront un guichet unique pour plus de clarté sur le plan réglementaire. Des ententes seront négociées entre le

gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et entre le gouvernement fédéral et le Yukon. Le gouvernement fédéral négociera également des ententes avec les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, en tenant compte des rôles respectifs de tous les gouvernements et des organismes de réglementation.

La mise en oeuvre de la stratégie sur une période de 30 ans coûtera de 10 à 13 milliards de dollars au minimum, coûts en capital et autres coûts y compris. Environ la moitié des coûts sera engagée dans les dix premières années de la mise en oeuvre, principalement pour le compte des ouvrages à haut risque. Les premières estimations ne comprennent pas tous les coûts associés à la mise en oeuvre de la stratégie, plus particulièrement les coûts associés à la gestion des débordements d'égouts unitaires et à la réalisation des objectifs environnementaux de rejet propres à chaque site.

Le plan économique de la stratégie contient des principes de financement destinés à aider les autorités à améliorer le mode de gestion des effluents d'eaux usées. Il énonce également plusieurs options de financement, notamment :

- le recouvrement intégral des coûts
- le financement des infrastructures par le gouvernement fédéral en partenariat avec les provinces et les municipalités
- les partenariats public-privé
- les allocations budgétaires stratégiques
- le financement par emprunt.

De nombreuses petites et très petites collectivités risquent d'avoir de la difficulté à mettre en oeuvre la stratégie. En raison de leurs ressources financières limitées, elles devront peut-être opter pour des solutions de mise en oeuvre flexibles.

Le CCME évaluera régulièrement l'état de la mise en oeuvre de la stratégie. Un comité de coordination qui relève du CCME suivra la mise en oeuvre en accordant une importance particulière à l'amélioration continue. Les progrès accomplis par rapport aux exigences de la stratégie seront communiqués aux ministres du CCME et aux Canadiens à tous les cinq ans.

[Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales](#)

FICHE D'INFORMATION : RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS

La responsabilité élargie des producteurs (RÉP) est un concept de politique environnementale en vertu duquel les producteurs et distributeurs assument la gestion de leurs produits en fin de vie au lieu d'en laisser la responsabilité aux municipalités. Les objectifs généraux de la RÉP sont de réduire au minimum les impacts sur l'environnement, de maximiser les bénéfices pour l'environnement, de promouvoir le transfert de la responsabilité des produits et/ou matériaux en fin de vie au producteur et d'encourager l'écoconception. La RÉP est actuellement appliquée à quelques produits (p. ex. la peinture ou l'huile usée) dans certaines provinces au Canada. Elle est pratiquée à grande échelle ailleurs dans le monde.

Le Conseil canadien des ministres de l'environnement (CCME) s'efforce, en collaboration avec les parties intéressées, d'étendre l'application de la RÉP de façon globale et uniforme. Un plan d'action pancanadien pour la RÉP guiderait l'élaboration et l'application des programmes de RÉP.

Les produits et matériaux qui pourraient faire l'objet de programmes de RÉP sont les emballages, les imprimés, les lampes fluocompactes et autres lampes contenant du mercure, les produits électroniques et électriques, les déchets domestiques dangereux et les produits automobiles. Une fois arrivés à maturité, les programmes de RÉP pourraient cibler d'autres produits comme les matériaux de construction et démolition, meubles, textiles, tapis et appareils contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone.

Emballage

La réduction des déchets d'emballages au Canada et la promotion de choix d'emballages plus écologiques comportent des avantages à toutes les étapes du cycle de vie – depuis l'acquisition des matières premières jusqu'à l'élimination, la réutilisation et/ou le recyclage. Dans le cadre de ses travaux sur la RÉP, le CCME envisage le développement d'une stratégie pancanadienne sur l'emballage écologique. La stratégie aurait pour objectif de favoriser l'adoption de choix d'emballages plus écologiques par les entreprises et les consommateurs, et, grâce à la RÉP, aurait pour effet que des systèmes seraient en place pour récupérer les matériaux d'emballage. La stratégie s'appliquerait aux emballages utilisés par les fabricants et distributeurs d'une vaste gamme de produits comme les aliments et les boissons, de même qu'aux emballages utilisés par les détaillants, les restaurants et l'industrie des transports.

Les travaux entourant le plan d'action sur la RÉP pourraient comporter plusieurs éléments, notamment :

- des exigences applicables aux emballages;
- la négociation d'ententes avec des secteurs particuliers de l'industrie pour réduire les emballages et en accroître le caractère écologique;
- des lignes directrices, des normes et/ou une identification visuelle uniformes pour les emballages qui contiennent des matières recyclées ou qui sont réutilisables, recyclables ou compostables;
- des critères de durabilité écologique pour les emballages, qui tiennent compte du

cycle de vie dans son ensemble.

Un programme de consultation bien ciblé, qui comprendra une réunion en personne de spécialistes invités et des consultations électroniques ouvertes au public, sera lancé en 2009-2010.